

Programme EuroMed Justice

Séminaire sur « Opérations financières de blanchiment d'argent » (Amman, du 17 au 20 juillet 2006)

Déclaration finale

Le séminaire régional sur les « Opérations financières de blanchiment d'argent », quatrième séminaire développé sur le thème 3 « Dimension internationale des procédures financières ; criminalité économique et financière, en particulier le blanchiment de capitaux » du Programme EuroMed Justice (Programme MEDA de la Commission européenne (CE) – EuropeAid Office de Coopération), qui s'inscrit dans le cadre de la politique euro-méditerranéenne de l'Union européenne (UE), s'est déroulé à Amman du 17 au 20 juillet 2006. Les participants étaient des membres des délégations des Partenaires méditerranéens suivants (Algérie, Autorité palestinienne, Egypte, Jordanie, Maroc, Syrie, Tunisie et Turquie) et des Etats membres de l'Union européenne indiqués ci-après (Belgique, Espagne et Portugal). Par ailleurs, le séminaire a bénéficié de la participation de représentants du Conseil de l'Europe, du GAFI (Groupe d'Action Financière sur le blanchiment d'argent), de la CTIF belge (Cellule de Traitement des Informations Financières) et de la police judiciaire portugaise. A l'issue de ce séminaire les participants (*) sont d'avis que :

conformément :

1. aux principes directeurs du Programme EuroMed Justice, c'est-à-dire :
 - a. le renforcement de la coopération entre Partenaires euro-méditerranéens dans le domaine de la justice ;
 - b. l'encouragement d'un échange de connaissances, d'expériences et bonnes pratiques ;
 - c. la création des mécanismes permettant la mise en pratique de cette coopération, notamment à travers le développement d'un réseau euro-méditerranéen de coopération judiciaire ;
2. aux conclusions opérationnelles de la conférence d'ouverture du Programme EuroMed Justice tenue à Bruxelles le 20 décembre 2004 ;
3. aux conclusions opérationnelles de la réunion préparatoire du thème 3 du programme tenue à Paris les 30 et 31 janvier 2006 ;

ils constatent que ce séminaire leur a permis :

- d'analyser, pendant les 4 jours du séminaire, la problématique des opérations financières de blanchiment d'argent dans le contexte international et dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent, principalement en analysant les instruments internationaux tels que les Conventions du Conseil de l'Europe de 1990 et 2005 relatives au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme, les 40 + 9 recommandations du GAFI sur le blanchiment de capitaux, et les instruments de l'UE en la matière ;

- de mieux connaître les liens du blanchiment d'argent avec d'autres crimes tels que la corruption, le crime organisé et le trafic de stupéfiants ;
- de tenir compte de la complexité de la lutte contre le blanchiment d'argent en soulignant le besoin d'établir une coopération étroite, non seulement au niveau international mais aussi au niveau national, entre les institutions judiciaires et policières, ainsi que les institutions financières et non financières afin de lutter plus efficacement contre le blanchiment d'argent ;
- de mieux connaître la problématique de la lutte contre le blanchiment de capitaux en étudiant les opérations financières les plus significatives telles que les cartes de crédit et la banque électronique et l'un des systèmes alternatifs d'envoi de fonds comme le système HAWALA ;
- de favoriser un échange de pratiques et expériences, à travers des groupes de travail sur des cas pratiques et en sessions plénières, sur le blanchiment de capitaux, la corruption et le financement du terrorisme ;
- d'établir des contacts entre les participants afin de promouvoir la coopération entre les différentes institutions représentées dans le domaine de la justice.

Les participants ont pris note de la diffusion de cette déclaration auprès des Directions générales concernées de la Commission européenne, des États membres de l'Union européenne et des Partenaires méditerranéens.

Lue et approuvée par tous les participants au séminaire.

Amman, le 20 juillet 2006

(*) Voir liste en annexe